

REORGANISATION DE LA DPMM ET DEMENAGEMENTS DANS UN CADRE CONTRAINT

En réponse à la déclaration liminaire **CFDT-CFTC** (voir verso), le DPMM nous indique que les REO (Référentiels en Organisation) ne sont pas consolidés. Une clause de revoyure de la loi de programmation militaire (LPM) a été établie suite à l'annonce de moindres déflations. La tenue prochaine du Conseil de Défense devrait apporter des précisions sur les objectifs. Un point sera fait lors du CTR de juin. La **CFDT-CFTC** restent vigilantes sur ce qui concernera le renforcement des fonctions protection-sûreté-sécurité militaires mais sans effet dans les autres domaines, ce qui n'améliore pas les perspectives d'avenir des personnels civils au sein de la Marine...

Le DPMM nous fait part de son inquiétude sur l'âge moyen du personnel civil et des prévisions de départ sur la période 2015-2020. Suite à notre intervention, une étude est actuellement en cours, qui prendra en compte l'impact des départs anticipés dûs à l'amiante. La Marine ne peut mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), car cela relève de la compétence de la DRH-MD. Pour la **CFDT-CFTC**, le recrutement sur concours de 20 personnels civils en 2015 est largement insuffisant et n'est pas à la hauteur des besoins à venir pour préserver les compétences spécifiques de nos métiers.

La problématique du suivi médical des personnels exposés à l'amiante a de nouveau été évoquée : le DPMM s'engage à faire un courrier en vue de s'assurer que le suivi médical des agents est effectif et de qualité. La **CFDT-CFTC** sont intervenues également sur le cas des personnels civils qui ne peuvent pas faire valoir leur période de militaires embarqués pour un départ anticipé au titre de l'amiante.

A ce titre, nous faisons part de notre regret quant au nouvel arrêté amiante relatif aux professions et établissements ouvrant droit au départ au titre de l'ASCAA, qui est toujours bloqué par Bercy, depuis près d'un an !

Le principal sujet porté à l'ordre du jour est la nouvelle organisation de la DPMM et sa localisation sur 3 sites (Balard, Vincennes et Tours). Pour la **CFDT-CFTC**, cela risque fort d'entraîner des lourdeurs et une dégradation des conditions de travail, avec notamment une multiplication des missions et des frais de déplacement. Tous les cas des personnels impactés par une mutation géographique à Tours ne sont pas réglés.

Dans les questions diverses, la **CFDT-CFTC** ont demandé que la Marine applique la note n° 310918 du 21 octobre 2013 de la DRH-MD qui précise les modalités de renouvellement des cartes SNCF pour les personnels qui en bénéficiaient avant le 31 décembre 1999.



Un ordre du jour restreint mais qui nous a permis d'aborder plusieurs sujets importants. Les interrogations et préoccupations des personnels civils de la Marine ne trouvent que des réponses partielles. Nous constatons une volonté affichée de dialogue, cependant les réponses ne sont pas à la hauteur de nos espérances. Ces points seront systématiquement de nouveau évoqués et approfondis, notamment au prochain CTR, le 9 juin prochain.

D'ici là, n'hésitez pas à faire remonter vos préoccupations à vos délégués CFDT-CFTC.

Paris, le 09 avril 2015.

Vos élu(e)s CFDT-CFTC :

- Philippe ROUSSELET (Cherbourg)
- Alexandre DIEMER (Paris)
- Philippe BESCOND (Brest)
- Thierry CANGI (Toulon)
- Fabrice GLOUX (Lorient)
- Jérôme RENARD (Cherbourg)

Amiral, Mesdames et Messieurs,

Dans cet imbroglio de réorganisations et de restructurations, quel est le cap à l'horizon 2025 ?

Cet Horizon Marine 2025 semble ne pas prendre en compte les marins civils. Que ce soit dans Cols Bleus ou la brochure Horizon Marine 2025, les personnels civils ne se retrouvent pas dans votre communication et cela n'améliore pas la perception de leur avenir.

La lisibilité de l'organisation de la Marine demeure une nébuleuse pour la grande majorité des personnels civils.

Pour la **CFDT** et la **CFTC**, les questions restent les mêmes :

- ▶ quel rôle et quelle place pour les personnels civils dans la Marine ?
- ▶ quelles missions avec quels moyens, pour quel effectif civil ?
- ▶ quels métiers la Marine compte-t-elle préserver ?
- ▶ quelle est la politique de civilianisation dans la Marine ?

Ces questions ont déjà été posées mais malheureusement les réponses apportées restent souvent trop vagues. Comme certains voudraient nous le faire croire, ce ne sont pas les REO qui vont répondre à ces questions fondamentales !

Les REO ont été publiés. Oui et alors ? Ces documents très techniques nous laissent dans le brouillard ! Aucune synthèse n'a été transmise, il faut attendre les CLR ou CRR pour avoir quelques éclaircissements sur les suppressions de postes et les réorganisations.

Suite aux évènements tragiques de janvier dernier, le Président de la République et le ministre de la Défense ont décidé de réduire le rythme des déflations. Quelles sont les conséquences en termes d'effectifs pour la Marine ?

Sachant que les REO publiés aujourd'hui ont semble-t-il un caractère provisoire, en attendant la révision de la loi de programmation militaire. Nous vous demandons de nous faire un point de situation aujourd'hui lors de ce CTR.

A l'ordre du jour de ce CTR, vous allez nous présenter la nouvelle organisation de la DPMM. Un constat : les personnels civils sont inquiets et sont en attente de réponse.

La **CFDT-CFTC** renouvellent leurs inquiétudes quant au manque d'une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), qui doit assurer le maintien de nos compétences et de nos savoir-faire.

Pour finir, nous respectons la liberté d'action et de grève. La **CFDT** et la **CFTC** ne participant pas au mouvement de ce jour et, au vu du contexte actuel, nous avons estimé qu'il était important et utile de maintenir ce CTR prévu de longue date.

Nous vous remercions de votre attention.